

# ACCORDS **KÉSAKO?** NON MARCHAND

## Focus sur...

## la prime unique 2017

Le dispositif IFIC (nouvelle classification de fonctions) n'a pas pu être finalisé en 2017.

Nous avons obtenu que les moyens non dépensés (31 M°€) soient affectés à une prime unique forfaitaire pour tout le personnel présent au 31 octobre 2017.

Elle est d'un montant de 210€ brut pour un temps plein (au prorata du temps de travail pour les temps partiels), fixé par la CCT signée le 11/12/2017.

Elle doit être versée au plus tard avec le solde du salaire de décembre.

Si les 31 millions ne sont pas utilisés entièrement, le reliquat fera l'objet d'un petit complément de prime payable au plus tard le 31 mars 2018.

La CNE est tenace et les résultats sont là.

